

L'assurance maladie pour étrangers étudiant en Suisse

L'assurance maladie est obligatoire pour toutes personnes qui désirent résider en Suisse pour plus de trois mois. Pour les étudiants dont le pays d'origine a des accords bilatéraux avec la sécurité sociale Suisse, cette obligation est remplie à condition que l'étudiant puisse justifier d'une couverture jugée équivalente à celle de la Suisse. Un certificat (E-111 ou une carte E-111, ev. E-109) accompagné du formulaire ad-oc lui permettra d'être exempté de payer une assurance en Suisse.

Pour les étudiants ayant l'obligation de trouver une assurance en Suisse, plusieurs compagnies ont développés des assurances Spéciales pour étudiants, qui ont l'avantages d'être meilleure marché que l'assurance obligatoire (LAmal).

Attention: si vous ne faites pas les démarches administratives nécessaires, les autorités cantonales vous inscriront d'office dans une Caisse Maladie (type Obligatoire), dont la prime est nettement plus chère que celles des assurances pour étudiants.

Procédure

